

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté.

Le compte administratif de la Ville est d'abord destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l'exercice 2015 par le comptable assignataire.

1 – L'exactitude du compte administratif 2015 :

Les opérations du compte de gestion 2015 coïncident parfaitement avec le compte administratif 2015.

Les résultats sont arrêtés et le vote des comptes de gestion et du compte administratif peut s'opérer cette année avant le vote du budget primitif. Cela démontre un respect du cadre réglementaire et des délais et supprime toute incertitude.

2 – Evolution des soldes :

La bonne gestion et la maîtrise des dépenses nous amènent à bénéficier d'un excédent de fonctionnement cumulé positif non négligeable à hauteur de 6 163 420,73 € dont 3 557 099, 81 € seront reportés après affectation des résultats.

La part affectée au besoin de financement sera donc de 2 606 320, 92 €.

Cette capacité d'autofinancement positive est satisfaisante mais la réduction des coûts doit se poursuivre pour dégager davantage de marges de manœuvre.

Le tableau suivant vous montre l'évolution des masses.

	2013	2014	2015
RECETTES FONCTIONNEMENT	40 705 271,98	40 659 152,31	42 230 698,66
DEPENSES FONCTIONNEMENT	37 633 455,49	36 925 654,22	38 852 686,76
INTERET DE LA DETTE	2 417 384,94	2 104 168,64	2 895 783,14
RECETTES INVESTISSEMENT	10 093 125,72	8 040 336,10	13 283 327,15
DEPENSES INVESTISSEMENT	8 965 908,41	10 855 764,22	10 878 575,69
DONT OPERATIONS EQUIPEMENT	5 758 062,67	8 003 375,74	8 043 290,30

La collecte de la Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures (TLPE) 2015, soit 949 992,23 € entrés pour 700 000 € prévus, a permis une augmentation importante des recettes.

Pour comparaison, en 2014, la commune avait collecté 471 679, 88 € au titre de la TLPE.

Cette performance s'explique par la réinternalisation de la collecte de cette TLPE. En effet, cette gestion avait été déléguée à un organisme extérieur qui n'avait pas reçu pour mission de répondre aux observations des contribuables. Il en était résulté de graves retards sur les impositions des années antérieures qui allaient se prescrire. L'efficacité de nos services a permis de rattraper l'année de retard accumulée dans le recouvrement.

3 – Evolution des investissements :

Les investissements réels se situent au niveau exceptionnellement élevé de 8 043 290,30 €, soit un taux de réalisation de 70,90 %.

Il importe de noter qu'une facture émise par la CAHC, relative à l'école Michelet, pour un montant de 10 400 000 €, a grevé les budgets 2014 et 2015. La commune a réglé 9 900 000 €. L'opération Michelet sera soldée en 2016 à hauteur de 650 000 €.

Ce retard sur l'opération Michelet explique le montant inégalé de l'investissement réel. Il est donc évident que le taux de réalisation aurait avoisiné les 100 % si les travaux sur la troisième tranche extérieure de l'Eglise Saint-Martin n'avaient pas été différés d'une année, physiquement et en inscriptions d'AP/CP.

En effet, l'opération prévue pour l'Eglise Saint-Martin a été reportée du fait d'un retard conséquent dans la notification de l'autorisation de démarrage anticipé des travaux par le Conseil Départemental et la DRAC. Les travaux reprendront courant 2016. Ce qui a permis de prioriser le paiement des mandats de la Communauté d'agglomération concernant l'Ecole Michelet, qui n'ont connu aucun retard.

4 – Un endettement maîtrisé :

Malgré une mauvaise surprise sur l'emprunt TOFIX DUAL, les charges financières sont restées stables alors que l'un des emprunts toxiques a été aggravé. Une bonne prévision budgétaire au cours du budget primitif 2015 a permis d'intégrer l'augmentation de ces charges.

La Ville s'est désendettée à hauteur de 3 000 000 € en 2015 et a vu son capital restant dû diminuer.

L'endettement s'est stabilisé car la Ville a maximisé son emprunt d'équilibre du fait de conditions de taux exceptionnellement favorables.

L'encours de la dette était de 35 141 706,69 € au 1^{er} janvier 2014 et de 34 290 973,58 € au 1^{er} janvier 2015.

La Commune a remboursé l'opération Michelet tout en remboursant également le prêt de la CAHC. Donc, le désendettement de la Ville a été beaucoup plus important que ce qui apparaît en annexe IV. En effet, la créance de la CAHC qui avait avancé les frais de la réfection de Michelet constituait bel et bien une dette, bien qu'elle soit classée comme non financière.

Or, entre novembre 2014 et janvier 2016, cette dette vis-à-vis de la CAHC a donné lieu à 9,1 millions d'euros sortis des caisses de la Ville d'Hénin-Beaumont.

Les chiffres indiqués sont à cheval sur trois exercices, car certains mandats émis en décembre n'ont été passés en trésorerie qu'à l'ouverture de l'exercice suivant : la globalisation évite donc les doubles comptages.

5 – Charges de personnel :

Les charges de personnel ont augmenté du fait du glissement vieillissement technicité (GVT), notamment des avancements de grade.

Néanmoins, ces dépenses sont maîtrisées car il y a eu des postes laissés vacants. En effet, la plupart des mutations externes et départs en retraite n'ont pas été remplacés.

Les dépenses du personnel étaient de 22 322 356,63 € en 2014 et de 22 592 378,95 € en 2015, dont 670 000 € au titre des emplois aidés.

A ce titre, l'Etat a versé à la collectivité la somme de 395 533,36 € pour 2015.

Ainsi, le poste 012 réservé aux personnels sur des emplois permanents a significativement diminué en 2015. Ceci n'a pas ralenti l'effort de la Municipalité concernant le passage progressif à plein temps des agents souhaitant sortir d'un temps partiel subi.

6 – La fiscalité :

La Commune avait le choix de baisser les taux de la fiscalité directe avec une nouvelle baisse du taux de la taxe d'habitation.

Cependant, le produit de la fiscalité directe reste en augmentation, et le compte 73, pourtant très sensible, semble avoir été sous-estimé. Or, notre Conseil municipal s'était initialement fondé sur les bases notifiées. En intégrant la TLPE, on obtient des recettes de gestion courante qui expliquent une majoration plus forte que prévue de l'excédent de la section de fonctionnement.

Ce résultat favorable permettra de dynamiser plus encore le budget 2016 et principalement sa section d'investissement.

7 – Les cessions d'immobilisations :

La Ville a décidé de céder une partie de son parc immobilier lorsque ce dernier n'est pas destiné à la bonne marche des services publics et n'est pas stratégique.

La Commune n'a pas en effet vocation à jouer le rôle d'une agence de location et une partie de ce patrimoine est vétuste, voire inoccupé.

Un marché public avait donc été lancé afin de confier un mandat de cession à une agence immobilière. Il en est résulté un retard et les 500 000 € budgétés au compte 024 seront manifestement reportés sur l'exercice 2016.

On notera incidemment qu'une partie de la subvention régionale programmée sur Michelet a été différée. Les AP étaient bien présentes, mais les CP n'étaient pas au rendez-vous en 2015.

Comme les AP antérieurement votées par le Conseil régional dépassent trois années de capacité d'investissement, toute inscription budgétaire comportera sa part d'aléa.

8 – Frais de réception :

Comme vous le montre le tableau ci-dessous, les dépenses liées aux manifestations sont maîtrisées et n'excèdent pas la normale. Dans les fêtes et cérémonies par exemple, vous y retrouvez toutes les manifestations du type Carnaval, Concert de Noël, Hénin Plage, etc. Dans les frais de réception, la prise en charge par la Ville des clôtures des assemblées générales ne sont pas reprises ce qui limite l'utilisation de ce compte.

Enfin, le compte « alimentation » pourvu de 60 000 € n'a pas été atteint. Le marché public conclu partait sur la base de ce montant TTC mais il constituait un plafond qui n'a évidemment pas été atteint.

Les consommations sur cet intitulé « alimentation » (article 60623 du chapitre 011) se sont élevées en effet à 28 % du montant inscrit au budget primitif 2015. On notera cependant que, même en inscrivant 60 000 € à son budget primitif, la commune d'Hénin-Beaumont restait très vertueuse sur ce poste de dépenses par rapport à d'autres communes voisines (60 000 € au total représentant 2,15 € par habitant).

Or, une commune du bassin minier très proche de la nôtre, la Ville de C., avait inscrit en 2015 à ce même article 60623 (alimentation) la somme de 230 000 € pour une population de 16 968 habitants, soit une dépense de 13,76 € par habitant (six fois plus qu'Hénin-Beaumont).

No Compte	Libellé	BP 2013		BP 2014		BP 2015	
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
60623	Alimentation	27 800,00 €	25 854,66 €	24 500,00 €	30 442,49 €	60 000,00 €	16 935,79 €
6232	Fêtes / Cérémonies	136 521,00 €	200 387,83 €	134 420,36 €	182 748,84 €	200 000,00 €	228 558,65 €
6257	Réceptions	12 226,00 €	11 320,66 €	19 700,00 €	8 838,00 €	40 000,00 €	934,76 €
TOTAL		176 547,00 €	237 563,15 €	178 620,36 €	222 029,33 €	300 000,00 €	246 429,20 €

9 – Les dotations aux provisions :

Le budget 2015 avait inscrit en dépenses au compte 68 une provision de 400 000 € pour risques et charges.

Il est à noter que les risques (litiges, aléas financiers) ont eu tendance à s'estomper et à transformer le compte 68 en un fonds d'action conjoncturelle.

En conclusion :

Les résultats de l'exercice 2015 aboutissent à des excédents surprenants et ce pour trois raisons :

- La rigueur observée dans la commande publique a permis d'obtenir des baisses spectaculaires sur nombre d'investissements et de charges réglées à des tiers ;
- Ces réductions de coûts sont accentuées par la réinternalisation de certaines prestations ;
- Un chantier majeur a été différé (la troisième tranche extérieure de l'Eglise Saint-Martin) du fait de la présence d'amiante, et entrainera donc une ponction plus tardive sur des finances que nos partenaires bancaires considèrent désormais comme très rassurantes.

Le Compte administratif 2015 de la Commune s'établit donc comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	10 878 575, 69	13 283 327, 15
FONCTIONNEMENT	38 852 686, 76	42 230 698, 66

Excédent de la section de fonctionnement : 3 557 099,81 €

Besoin de financement : 2 606 320,92 €

Il convient de mentionner également les résultats d'exécution du budget annexe du complexe cinématographique (Espace Lumière) et de la Régie publicitaire :

CINEMA

	Résultat précédent 2014	Résultat 2015	Résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	1 336,66	0	1 336,66
FONCTIONNEMENT	9 442, 55	0	9 442,55
		TOTAL	10 779,21

REGIE PUBLICITAIRE

	Résultat précédent 2014	Résultat 2015	Résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	0	0	0
FONCTIONNEMENT	0	0	0
		TOTAL	0

BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET PRIMITIF 2016

NOTE DE SYNTHÈSE

En vertu de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les collectivités locales doivent voter leur budget avant le 15 avril de l'année, hormis le cas du renouvellement de leur assemblée délibérante. Par ailleurs, le projet de budget doit respecter les prescriptions de l'article L 1612-4 du C.G.C.T. : « *le budget de la collectivité est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.* »

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2016 s'élève à 101 880 049, 27 € avec une section de fonctionnement à 67 060 402, 94 € et une section d'investissement à 34 819 646, 33 €

	BP 2015	BP 2016
Fonctionnement	43 287 922, 23 €	67 060 402, 94 €
Investissement	17 597 774, 48 €	34 819 646, 33 €
Budget global	60 885 696, 71 €	101 880 049, 27 €

Depuis 3 ans, les collectivités territoriales françaises, et notamment les communes, doivent faire face à un bouleversement juridique, financier et institutionnel inédit.

L'enchaînement des réformes, la baisse des dotations imposées par l'Etat et l'attente croissante des citoyens soumettent les communes à rude épreuve, alors qu'elles demeurent la strate territoriale de référence.

La baisse des dotations et les charges contraintes nécessitent des choix budgétaires responsables et fermes.

La Municipalité, pour des raisons de rationalisation de son action, a cette année fait le choix de supprimer les budgets annexes. Ces derniers concernaient le complexe cinématographique situé à l'Espace Lumière et fermé par les anciennes équipes municipales, ainsi que la régie publicitaire, qui n'a finalement pas été utilisée en 2015. En conséquence, les résultats du budget annexe du complexe cinématographique viennent abonder les résultats du budget principal pour la reprise au budget primitif de la Ville.

La fin de l'année 2015 a également vu le Conseil municipal délibérer favorablement sur le transfert de la compétence Jeunesse de la Caisse des Ecoles à la Ville, et le transfert de la compétence Petite Enfance du CCAS à la Ville, entraînant ipso facto le transfert des charges de fonctionnement et de personnels des services concernés. La Ville fait aussi le choix de municipaliser les activités de l'association Atrium en charge d'une salle de remise en forme, où l'intérêt public communal était évident depuis de nombreuses années.

Là encore, les frais inhérents à cette activité entrent de plein fouet dans le présent Budget primitif 2016.

La Municipalité cherche également à se sortir des dossiers contentieux, lorsque cela est possible, par le biais de protocoles d'accord transactionnels, ce qui permet de mettre fin à des issues hasardeuses financièrement qui portent le risque de peser lourdement sur le contribuable héninois. L'un des lourds contentieux incertains concerne la procédure contre Dexia Crédit Local, à la suite de signature d'emprunts structurés sous l'avant-dernière mandature. L'acceptation de l'aide du fonds de soutien de l'Etat, et le refinancement des emprunts toxiques par des emprunts à taux fixe, permettent de sortir d'une situation là encore porteuse d'un aléa financier.

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES DEPENSES

Le projet de budget 2016 comporte en dépenses un total de crédits de fonctionnement de 52 324 402,94 €.

1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Les charges de gestion générale s'établissent à 6 751 426,04 € contre 6 118 500 € au budget primitif 2015.

Le chapitre 011 augmente du fait des transferts des compétences Jeunesse et Petite Enfance et de l'activité de l'Atrium. Les subventions versées aux établissements publics (CCAS et Caisse des Ecoles) sont diminuées. Fin 2016, une première évaluation sera faite des interventions de la Ville à l'égard de ces deux entités à l'aune des conventions d'objectifs et de moyens approuvées par le Conseil municipal et les Conseils d'administration respectifs concernés.

Il convient donc que notre Ville continue de maîtriser ses frais de fonctionnement afin de préserver une épargne brute susceptible d'autofinancer ses dépenses d'équipement.

2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Le chapitre 012 augmente en 2016 car les charges du personnel des services réintégrés à la ville seront supportées sur le budget principal, ce qui amène à un total de 24 450 691,96 € contre 22 865 200 € au BP 2015.

En outre, ce chapitre intègre les dépenses liées au recours aux emplois aidés qui sont financés en partie par une aide de l'Etat qui n'apparaît pas dans ce chapitre mais dans les recettes de fonctionnement. Ce chapitre intègre aussi certaines contraintes externes qui s'imposent à nous, notamment la majoration des cotisations retraite ainsi que le glissement vieillesse technicité (G.V.T.).

Il faut signaler que malgré ces éléments, et malgré l'intégration de nouvelles compétences, la Ville émet presque autant de fiches de paie au 1^{er} janvier 2016 (697) qu'au 1^{er} janvier 2014 (691), ce qui est un signe de gestion maîtrisée des effectifs.

3) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 4 002 378,36 € est en baisse par rapport à 2015 (5 110 000 €) en raison de la baisse de la subvention du CCAS et de la Caisse des Ecoles, respectivement à hauteur de 1 086 537,38 € et 1 836 271,45 € en 2016, tandis qu'elles s'élevaient à 1 500 000 € pour le CCAS et à 2 310 000 € pour la Caisse des Ecoles en 2015.

4) CHARGES FINANCIERES (chapitres 66)

Pour 2016, le montant du chapitre 66 est fixé à 8 982 002,29 € alors qu'il s'élevait à 2 615 028,28 € au BP 2015.

Il est intéressant de noter ici que ce chapitre est immédiatement impacté par les conséquences du recours au fonds de soutien de l'Etat par la Ville, dans la mesure où la somme de 6 912 967 € visant à financer l'indemnité de sortie des emprunts structurés est notée au compte 6681.

5) FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- des dotations aux amortissements pour 1 485 564,00 € ;
- du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 5 391 002,58 €.

On notera que l'épargne brute diminue par rapport à 2015, sans pour autant mettre en danger le suréquilibre de la section de fonctionnement. Cette baisse, qui est surtout sensible par rapport au compte administratif 2015, s'explique de cinq façons :

- l'annulation d'un titre de CVAE perçu en 2015 par la Ville en lieu et place de la CAHC ;
- le maintien d'une provision pour risque à hauteur de 300 000 € du fait d'une créance réclamée par erreur par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la téléphonie. Cette dette n'est pas causée, mais un litige, quoiqu'improbable, n'est pas exclu.
- un différentiel de 137 000 € entre les charges nettes réintégrées au budget principal (service jeunesse, crèche, RAM) et qui n'est pas compensé par une baisse de même niveau des subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles.
- des dépenses d'ordre dues à la restructuration de la dette toxique, qui affecteront l'excédent de section de 2016 et disparaîtront lors des exercices ultérieurs.
- enfin, et surtout, une baisse de 1M€ des recettes réelles de fonctionnement (hors réintégration des établissements publics administratifs). Il s'agit de la baisse de la dotation forfaitaire et surtout de la TLPE. Du fait des retards de collecte, le budget primitif 2015 avait été substantiellement réévalué à 700 000 €, mais il s'est établi à un niveau très supérieur de 1 050 000 €. Cet effet « retard » a été neutralisé en 2016, avec une inscription de 380 000 € au compte 7368. Il n'est pas impossible que le montant réel soit supérieur ; même si la prudence s'impose s'agissant d'un impôt déclaratif.

B) LA FISCALITE ET LES RECETTES

En 2016, les taux ne seront pas augmentés.

La dynamique des bases permettra néanmoins une augmentation du produit fiscal.

Le glissement des bases pour les « trois vieilles » est en effet le suivant :

	Bases d'imposition 2015	Bases d'impositions prévisionnelles 2016	Pourcentage de variation
Taxe d'habitation	25 054 870	25 354 000	1,2
Foncier bâti	26 968 931	28 090 000	4,15
Foncier non bâti	108 976	120 500	1,4

Donc, en tenant compte de l'évolution forfaitaire des bases de 1 % votée en loi de finances 2016, on constate un certain dynamisme des bases, et tout particulièrement sur le foncier bâti qui s'accroît de 3,12 % en volume.

Ainsi, si cette tendance venait à se confirmer lors de l'élaboration du budget 2017, le Conseil municipal pourrait être amené à arbitrer entre l'accélération de nos investissements et une baisse des taux de l'impôt foncier bâti.

Le chapitre 70 (Produit des services, du domaine et ventes) s'élève à 554 666,22 €, en hausse par rapport à 2015, grâce au transfert des compétences jeunesse et petite enfance et à la reprise des activités de l'association Atrium.

La Dotation Globale de Fonctionnement connaît en 2016 une forte baisse (4 038 234 €). En revanche, la Dotation de Solidarité Urbaine progresse en passant de 3 361 724 € en 2015 à 3 888 176 € en 2016, à l'instar de la Dotation Nationale de Péréquation, qui passe de 378 988 € en 2015 à 390 714 € en 2016.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES DEPENSES

Les investissements programmés seront poursuivis, et plusieurs autres grandes opérations seront lancées.

	2013	2014	2015
Inscrits au budget primitif	9,816	11,807	11,35
Effectivement réalisés	6,758	8,127	8,043
Taux de réalisation	68,8 %	68,83 %	70,90%

Ce tableau montre que la masse des investissements projetés a augmenté de 20,% en deux exercices.

En ce qui concerne les autorisations de programme existantes (hormis Michelet Darcy et son Parvis à solder cette année), pour les troisième et quatrième tranches de la réfection de l'Eglise Saint Martin, la Vidéo protection, elles sont prévues pour 2016 et seront pluriannuelles.

Des crédits de paiement sont également prévus pour des autorisation de programme que vous êtes invités à prioriser, à savoir les opérations, « Perche », « Sainte Henriette », « Rénovation de la piscine municipale » et une autorisation de programme « Hôtel de ville » sera créée.

Le total des dépenses réelles d'équipement s'élève ainsi à 10 595 357,46 € (intégrant les restes à réaliser à concurrence de 642 107,84 €) contre 10 128 974,03 € au BP 2015.

B) LES RECETTES

En 2016, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 1 831 425 € résulteront de subventions d'investissement ;
- 416 673,56 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- 2 606 320,92 € au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé ;
- 1 492 556 € de cessions d'immobilisations (vente de terrains et immeubles) ;

La section sera équilibrée par un emprunt de 2M €.

Le recours au fonds de soutien approuvé par le Conseil municipal permettra d'assainir durablement les finances communales en revenant sur des taux fixes et en conservant un volume de capital restant dû après aide du fonds de soutien relativement constant.

III) STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Les chapitres 66 et 16 sont très largement impactés par l'opération de réaménagement des emprunts structurés.

Les écritures sont liées aux réaménagements, selon les plafonds prévus dans les délibérations approuvées à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2016.

Les amortissements et charges d'intérêt hors réaménagement correspondent à l'extinction de la dette sans marge de sécurité particulière dans la mesure où, hors le cas des emprunts structurés traités dans le réaménagement, l'encours est composé de taux fixes.

Les ICNE 2015 au titre de 2016 (rattachements négatifs en 2015, à reprendre au budget 2016) représentent 800 798 €.

Hors mobilisations nouvelles (intégrées par ailleurs à hauteur de 2 M€ en recettes de compte 16, du fait d'un tirage contractuel à cette hauteur), les écritures intégrées sont indiquées dans le tableau ci-après et font ressortir une économie de l'ordre de 800 000 € sur la charge de la dette :

Section de fonctionnement		
Compte 66111 - Intérêts dette existante	1 732 573	Intérêts dette existante
Compte 6681 - Pdt Fi Fonds de soutien	6 912 967	Lissage de l'aide du fonds de soutien
Compte 66 - ICNE		
Compte 66111 - Intérêt sur emprunt de refinancement	255 341	ICNE dus sur le réaménagement EURCHF
Compte 66111 - Intérêt sur emprunt de refinancement	17 746	Amortissement et intérêt de l'emprunt financant l'IRA
ICNE N-1	-800 798	
ICNE N+1	800 798	
Emprunt 2016	63 375	
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 982 002	
Compte 7681 - Pdt Fi Fonds de soutien	7 348 905	Inscription de l'aide du fonds de soutien
Total recettes réelles de fonctionnement	7 348 905	
Dépenses nettes réelles en fonctionnement	1 633 097	
Compte 6682 - IRA opération d'ordre	5 916 000	Inscription de la part des IRA intégrée dans le taux d'intérêt
Compte 6681 - IRA opération d'ordre	8 820 000	Inscription de la part des IRA financée par augmentation emprunt
Compte 6862 - Dot Amort Char fi à rép	523 417	Etalement de l'IRA
TOTAL dépenses ordre de fonctionnement	15 259 417	
Compte 796 - Transfert de charges financières	5 916 000	Inscription de la part des IRA intégrée dans le taux d'intérêt
Compte 796 - Transfert de charges financières	8 820 000	Etalement de l'IRA
Total recettes ordre de fonctionnement	14 736 000	
Dépense nette en fonctionnement (1)	2 156 514	
Section d'investissement		
Compte 1641	2 933 632	Amortissement des emprunts existants
Compte 164	339 211	Amortissement et intérêt de l'emprunt financant l'IRA
Compte 166	10 168 569	Enregistrement au compte 166 des 3 emprunts structurés
Total dépenses réelles d'investissement	13 441 412	
Compte 4817 - Pénalité renégo dette	8 820 000	Etalement de l'IRA
Total dépenses d'ordre d'investissement	8 820 000	
Compte 166	10 168 569	Enregistrement au compte 166 des 3 emprunts structurés
Recette réelle d'investissement hors emprunts nouveaux	10 168 569	
Compte 164	8 820 000	Inscription de la part des IRA financée par augmentation emprunt
Compte 4817 - Pénalité renégo dette	523 417	Etalement de l'IRA
Total recettes d'ordre d'investissement	9 343 417	
Dépense nette en investissement (2)	2 749 426	
Charge totale de la dette (1) + (2)	4 905 940	
Pour mémoire, charge de la dette au CA 2015	5 709 919	
Economie	803 979	